

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1/7

Edition : 2

Date : 01/09/2020

CARBURE DE CALCIUM

Identification de la société

FONTAINE-BEAUVIOIR S.A.

Chaussée de Bruxelles 132

B-6042 CHARLEROI

Tél: +32 (0)71 20 45 40

Fax: +32 (0)71 32 96 79

www.FONTAINEBEAUVIOIR.be

N° de téléphone en cas d'urgence : Centre Antipoisons 070/245 245

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. identification du produit**

Description chimique : Carbure de calcium, Acétylure de calcium

Type de produit : Produit pur

Numéro de registration Reach : 01-2119497719-18

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage(s) identifiée(s) : Test d'humidité à la bombe à carbure

Usage(s) déconseillé(s)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Voir en tête de la fiche de données de sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables- Catégorie 1 - Danger (Water-react. 1;H260)

Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrt. 2; H315)

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - danger (Eye Dam. 1;H318)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 -

Attention (STOT SE 3; H335)

2.2. Eléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008**

Composant(s) dangereux : Carbure de calcium

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Environnement : H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H335 -

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2/7

Edition : 2

CARBURE DE CALCIUM

Date : 01/09/2020

RUBRIQUE 2. Identification des dangers (suite)

Conseils de prudence

- Prévention : P223 - Eviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- Intervention : P302+P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - En cas d' inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie : utiliser du sable sec ou de la poudre chimique sèche pour l'extinction.
- Stockage : P402+P404 - Stocker dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.

2.3. Autres dangers

- Dangers physiques/chimiques : Le produit se décompose au contact de l'eau en formation du hydroxyde de calcium et de l'acétylène.
- Dangers pour la santé : Ne s'évapore pratiquement pas à 20°C.
- Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers de la sécurité : Aucun danger supplémentaire.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom du composant(s)	% en poids	n°CAS	N°EINECS	Classification
Carbure de calcium	75 - 80 %	75-20-7	200-848-3	Water-react. 1;H260 Skin Irrit. 2;H315 Eve Dam. 1;H318 STOT SE 3;H335
oxyde de calcium	10-20%	1305-78-8	215-138-9	Skin Irrit. 2;H315 Eve Dam. 1;H318 STOT SE 3;H335

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- En général : en cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer une substance par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais
 - Contact avec la peau : Tenir le patient au calme dans une position demi-assise; Emmener le patient immédiatement à l'hôpital.
 - Contact avec les yeux : Enlever les vêtements contaminés.
Laver la peau immédiatement à l'eau savonneuse (au moins 20 minutes) éventuellement se doucher.
Appeler un médecin.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste en emportant cette fiche de sécurité.
Continuer de rincer l'œil pendant le transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7 Edition : 2
CARBURE DE CALCIUM	Date : 01/09/2020

RUBRIQUE 4. Premiers secours (suite)

- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
: Emmener le patient immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Identification des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre Antipoisons belge;

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction recommandés

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche, sable sec.
- Inadéquats : Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Au contact de l'humidité, le produit peut dégager un gaz facilement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.

Procédures spéciales : En cas d'incendie dans les environs, NE PAS utiliser de moyens d'extinction aqueux.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation du produit et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement : Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever le produit renversé dans des récipients secs et bien fermés.
Recouvrir le produit renversé.

6.4. Référence à d'autres sections.

Pour l'équipement de protection : voir section 8.

Pour l'élimination des déchets : voir section 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulations précautions : Eviter tout contact avec l'eau.
Eviter toute inhalation du produit et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé (voir section 8).
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillé avec le produit.
Des rince-œil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7 Edition : 2
CARBURE DE CALCIUM	Date : 01/09/2020

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé et hermétique dans un endroit sec et bien ventilé. Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur. Conserver à l'écart des : eaux et acides.
Prévention des incendies et des explosions	: Ecartez toute source d'ignition (feu ouvert, étincelles, fumée,...). Evitez tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).
Matériaux d'emballage recommandés	: Métaux.
Matériaux d'emballage déconseillés	Aucun(e) connu(e)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les usages identifiés, voir la sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	: non établi.
Valeurs limites biologiques	Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
DNELs	: Carbure de calcium : travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 10mg/m ³
PNECs	: Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique	: Aération, aspiration locale.
Equipements individuels de protection	
- Protection respiratoire	: Respirateur anti-poussières CE- agréé (type de filtre P2)
- Protection de la peau	: Un vêtement de protection approprié.
- Protection des mains	: Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374) : caoutchouc butylique, PVC.
- Protection des yeux/ du visage	: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Voir sections 6,7,12 et 13.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physique et chimiques essentielles

Etat physique (20°C)	: Solide en morceau.
Aspect / couleur	: Gris(e).
Odeur	: Odeur acétylène/ail.
Valeur pH	: 12,3 (20°C solution saturée)
Point de fusion/congélation	: 2130°C
Densité relative	: 2,2 - 2,7 g/cm ³
Hydrosolubilité	: Réagit avec eau.
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Hygroscopique

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	: Produit très réactif. Risque d'exposition par nombreuses réactions. Réaction exothermique avec : Eau, acides
------------	---

10. 2 Stabilité chimique

Stabilité	: stable dans des conditions sèches.
-----------	--------------------------------------

CARBURE DE CALCIUM**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité (suite)****10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses

: Réagit avec l'eau, par la formation d'un gaz acétylénique facilement inflammable.

Réagit violemment au contact des acides = formation de sels de calcium

Réagit avec : métaux (cuivre, zinc,...), nitrate d'argent, fluorure de potassium, peroxyde de soude
= formation de dérivés explosifs.**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter

: Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

: Eau, acides, métaux lourds, nitrate d'argent, fluorure de potassium, peroxyde de soude.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

: Acétylène, dihydroxyde de calcium.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation

: Peut-être irritant pour les voies respiratoires.

L'inhalation de la substance peut causer des difficultés respiratoires. (Œdème du poumon)

Symptômes : toux, gorge douloureuse, essoufflement, suffocation.

- Contact avec la peau

: Peut-être irritant pour la peau.

Symptômes : rougeur, douleur, brûlures.

- Contact avec les yeux

: Peut-être irritant pour les yeux.

Symptômes : rougeur, douleur, mauvaise vue.

- ingestion

: Peut-être irritant pour le système digestif.

Symptômes : gorge douloureuse, toux, diarrhée, vomissement.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Lapin : irritant.

Lesions oculaires graves/irritation

: Provoque des lésions oculaires graves.

oculaire

Danger par aspiration

: Les symptômes l'œdème pulmonaire ne peuvent se manifester qu'après quelques heures/jours.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Pas sensible.

Effets cancérogènes

: Non repris comme carcinogène.

Effets mutagènes

: Non repris comme mutagène.

Toxicité vis à vis de la reproduction

: Non repris pour toxicité de reproduction.

Toxicité spécifique pour certains

: Chez l'homme : peut irriter les voies respiratoires.

organes cibles - exposition unique

: Chez l'homme : peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains

: Chez les animaux : pas d'effets connus.

organes cibles - exposition répétée

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecotoxicité

: Carbure de calcium : Ecotoxicité : aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

: Carbure de calcium : persistance et dégradabilité : produit inorganique.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Bioaccumulation

: Carbure de calcium : Bioaccumulation : pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

: Carbure de calcium : Mobilité : le produit hydrolyse en présence d'eau.

12.5. Résultats des évaluations**PBT et vPvB**

Evaluation

: Carbure de calcium : PBT/vPvB / non.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7 Edition : 2
CARBURE DE CALCIUM	Date : 01/09/2020

RUBRIQUE 12. Informations écologiques (suite)

12.6. Autres effets néfastes

Classe WGK (DE)	: Aucune donnée disponible
Charge de l'eau (NL)	: Aucune donnée disponible
Effet d'assainissement (NL)	: Aucune donnée disponible
Potentiel de formation d'ozone photochimique	: Aucune donnée disponible
Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone	: Aucune donnée disponible
Potentiel de perturbation du système endocrinien	: Aucune donnée disponible
Potentiel de réchauffement global	: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement des déchets et résidus	: Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
-----------------------------------	---

Traitement des emballages souillés	: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage doit être vidé soigneusement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport.

14.1. Informations relatives au transport

N° UN	: 1402
-------	--------

14.2. Nom d'expidition des Nations Unies

Nom ADR	: UN 1402 Carbure de calcium 4.3,I (B/E).
Nom ADN	: UN 1402 Carbure de calcium 4.3,I
Nom IMDG	: UN 1402 Carbure de calcium 4.3,I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	: 4.3
--------	-------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	: I
--------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger	: X423
----------------------	--------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexell de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transparent en vrac n'est pas prévu

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires	: Inventaire européen (EINECS) : figurant dans l'inventaire
N° NFPA	: 3-3-2-W

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7 Edition : 2
CARBURE DE CALCIUM	Date : 01/09/2020

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (suite)

- Règle(s) UE applicable(s) Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil de 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) N° 1907/2006.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou les substances qui compose(nt) ce produit ou pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 16; Autres informations

- Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances <http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-suv.sap#search>
- Mention(s) (EU) H : H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie Navigation intérieur).
ADR ((Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route).
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer.
NFPA (National Fire Protection Association)
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
PNCE (Predicted No Effect Concentration) : concentration en déçà duquel l'exposition à une substance sans effet
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimique
vPvB : très persistante et très bioaccumulable
WGK (Wassergefahrdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indique le risque d'environnement pour l'eau de surface

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

Forever Products s.a n'accepte aucune responsabilité pour dommages ou perte qui résulteraient de l'utilisation de ces données.

Fin du document